

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada Telus Plaza North/Plaza Telus Nord 10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe 5th floor/5e étage Edmonton Alberta **T5J 1S6**

Bid Fax: (780) 497-3510

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Telus Plaza North/Plaza Telus Nord 10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper 5th floor/5e étage Edmonton Alberta T5J 1S6

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet						
Disposal of CTAT Material						
Solicitation No N° de l'invitat	ion		ate	0		
W2481-137D04/A)12-08-2			
Client Reference No N° de ré	férence du client		GETS Ref. No N° de réf. de SEAG			
W2481-137D04	1	_	PW-\$EDM-002-9520			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FI	MS	No./N°	VME		
EDM-2-35119 (002)						
Solicitation Closes -	L'invitation pro	er	nd fin	Time Zone		
at - à 02:00 PM	_			Fuseau horaire		
on - le 2012-09-13				Mountain Daylight Saving Time MDT		
Delivery Required - Livraison e	xigée			-		
See Herein						
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:	:	В	uyer Id - Id de l'acheteur		
Scott, Jasmine			ed	lm002		
Telephone No N° de téléphon	e		FAX No N° de FAX			
(780)497-3578 ()			(780)497-3510			
Destination - of Goods, Service						
Destination - des biens, service DEPARTMENT OF NATIONA						
7 CF SUPPLY DEPOT	L DEFENCE					
195 AVE AND ORDNANCE RO	OAD (82 ST.)					
BLDG 236 EAST END	- ()					
EDMONTON						
ALBERTA						
T5J 4J5						
Canada						
Security - Sécurité						
This request for a Standing Offer does no	This request for a Standing Offer does not include provisions for security.					

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



W2481-137D04/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W2481-137D04

EDM-2-35119

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Introduction 1.
- 2. Sommaire
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des offres
- 3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection 2.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire
- 2. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

OFFRE À COMMANDES A.

- 1. Offre
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée de l'offre à commandes
- 4. Responsables
- 5. Utilisateurs désignés
- Instrument de commande
- 6. 7. Limitation financière
- Ordre de priorité des documents 8.
- Attestations 9.
- 10. Lois applicables

ÇLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT В.

- Énoncé des travaux 1.
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Paiement
- 5. Instructions pour la facturation
- Ressortissants étrangers 6.
- Exigences en matière d'assurance 7.
- Clauses du guide des CCUA

Liste des annexes :

Annexe A -Énoncé des travaux Annexe B -Base de paiement

Annexe C -Rapport sur l'utilisation de l'offre à commandes

W2481-137D04/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W2481-137D04

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

EDM-2-35119

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe D - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

W2481-137D04/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W2481-137D04

EDM-2-35119

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et

conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour

préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se

déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu,

ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions

applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une

commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, Rapport sur l'utilisation de l'offre à commandes et Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire.

2. Sommaire

Il s'agit d'une offre à commandes individuelle et régionale visant à fournir la main-d'œuvre, les matériaux, les outils, l'équipement et les conteneurs d'entreposage, ainsi qu'à assurer la collecte, le transport, la destruction et la supervision nécessaires à l'élimination de matériaux d'Accès et transfert de la technologie contrôlée, selon le besoin, pour le ministère de la Défense nationale, 7e dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes, Edmonton (Alberta), conformément à l'énoncé des travaux, annexe A, pour une période de trois (3) ans à partir de la date d'entrée en vigueur de l'offre à commandes.

Ce besoin est limité aux produits et(ou) services canadiens.

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

W2481-137D04/A

File No - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W2481-137D04

EDM-2-35119

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des _ (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2012-07-11) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

1.1 Clauses du guide des CCUA

M0019T (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin dénoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

W2481-137D04/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

edm002

W2481-137D04

EDM-2-35119

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique (2 copies papier)
Section II: offre financière (1 copies papier)
Section III: attestations (1 copies papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité l'annexe B, Base de paiement . Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Paiement par carte de crédit

م ا	Canada	demande	عما مینه	offrante	complètent	l'una	aah	cuivantae .
ᆫ	Callaua	uemanue	uue ies	Ullianis	COMPLETE	i une	ues	Sulvanies.

a)	() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.					
	Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA Master Card					
b)	() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.					

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

W2481-137D04/A

W2481-137D04

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

EDM-2-35119

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères obligatoires à la clôture de l'invitation

La soumission d'un entrepreneur qui ne satisfait pas aux exigences obligatoires suivantes au moment de la clôture de l'invitation est déclarée irrecevable et elle est rejetée.

- a) L'entrepreneur doit pouvoir appliquer diverses méthodes de destruction, y compris le broyage, le déchiquetage et le découpage de matériaux ferreux, non ferreux, métalliques ou non métalliques.
- b) L'entrepreneur doit posséder une expérience du recyclage des rebuts en métal.
- c) L'entrepreneur doit pouvoir manutentionner divers genres de matériels, y compris des pièces d'aéronef en aluminium, des pièces en acier, des composants électroniques, des radios complètes, ou du matériel ferreux et non ferreux et certains articles non métalliques.

1.2 Évaluation financière

Pour calculer le prix total évalué de l'offre, le MDN utilisera les prix unitaires indiqués dans la base de paiement (annexe B), en appliquant la formule suivante :

- a) il multipliera les prix unitaires par l'estimation d'utilisation annuelle (75 000 livres) pour chacune des trois années prévues dans la base de paiement (annexe B);
- b) les résultats des calculs décrits ci-dessus seront additionnés, ce qui donnera le prix total évalué de l'offre.

2. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

W2481-137D04/A

"

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W2481-137D04

EDM-2-35119

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l' d' casier judiciaire

1.1 <u>Les offrants doivent fournir avec leur offre, à la date de clôture de la demande d' à commandes:</u>

- a) la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'
- b) un formulaire de Consentement à la vérification de l' d' casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) reproduite ci-joint a **l'Annexe D**, dûment complété et signé, pour chacun des individus nommés dans la liste.

2. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25 000\$ et moins de 200 000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le *Rglement sur les marchs de ltat* pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

W2481-137D04/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W2481-137D04

EDM-2-35119

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- (a) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- (b) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la <u>Loi sur l'quit</u> <u>en matire d'emploi</u>, L.C. 1995, ch. 44;
- (c) () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
- (d) () n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : ________.

Des renseignements supplémentaires sur le <u>PCF</u> sont offerts sur le site Web de RHDCC (http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml).

2.2 Attestation pour ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a) un individu;
- b) un individu qui s'est incorporé;
- c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en

place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie, dans le contexte de la formule de réduction des honoraires, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension dans la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services

W2481-137D04/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W2481-137D04

EDM-2-35119

de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini ci-dessus? OUI () NON ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) a date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

Programme de réduction des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs?

OUI () NON ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) es conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c) la date de la cessation d'emploi;
- d) le montant du paiement forfaitaire;
- e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines:
- g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

Attestation

En déposant une offre, l'offrant atteste que l'information fournie par l'offrant pour répondre aux exigences ci-dessus est exacte et complète.

2.3 Attestation du contenu canadien

- 2.3.1 Clause du Guide des CCUA A3050T (2010-01-11), Définition du contenu canadien
- 2.3.2 Cet achat est limité aux services canadiens.

L'offrant atteste que :

() le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

W2481-137D04/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - No du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W2481-137D04

EDM-2-35119

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

OFFRE À COMMANDES Α.

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe «A».

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005 (2012-07-16), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Offres à commandes - établissement des rapports 2.2

2.2.1 Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres ou indiquer une autre période de référence) au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er octobre au 31 décembre: Deuxième trimestre : du 1er janvier au 31 mars; Troisième trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Quatrième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

Il sera possible de passer des commandes subséquentes à l'offre à commande et de fournir des services connexes pendant trois (3) ans à partir de la date d'attribution de l'offre à commandes.

W2481-137D04/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client

W2481-137D04

File No. - N° du dossier EDM-2-35119

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Jasmine Scott
Spécialiste en approvisionnements
Approvisionnements, Région de l'Quest
Direction générale des approvisionnements
Adresse: Plaza Telus Nord
10025, avenue Jasper, 5e étage
Edmonton (Alberta) T5J 1S6

Téléphone: 780-497-3578 Télécopieur: 780-497-3510

Courriel: jasmine.scott@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

4.2	Chargé de projet	(À remplir au moment de l'émission de l'offre à commandes)
Le chai	rgé de projet pour l'offre à comm	andes est :

Nom: ______
Titre: _____
Organisation: _____
Adresse: _____
Téléphone: ____- - ___ - ___
Télécopieur: ___- - ___ - ___
Courriel: _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

4.3	Repr	ésentant	de	l'offrant
-----	------	----------	----	-----------

(À remplir par l'offrant)

Nom:	-
éléphone:	
élécopieur:	
Courriel:	

5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est: Le ministère de la Défense nationale, Garnison d'Edmonton, à Edmonton (Alberta).

W2481-137D04/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - No du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W2481-137D04

EDM-2-35119

6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, etc.) ou un document électronique.

7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 10 000.00\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

8. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- la commande subséguente à l'offre à commandes, incluant les annexes; a)
- b) les articles de l'offre à commandes;
- les conditions générales 2005 (2012-07-16), Conditions générales offres à commandes biens c) ou services:
- d) les conditions générales 2010C (2012-07-16) Conditions générales - services (complexité moyenne);
- l'Annexe « A ». Énoncé des travaux: e)
- l'Annexe « B », Base de paiement; f)
- l'Annexe « C », Rapport sur l'utilisation de l'offre à commandes; g) h)
- l'offre de l'offrant en date du

9. **Attestations**

9.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséguent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

9.2 Clauses du guide des CCUA

M3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

Lois applicables 10.

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta.

W2481-137D04/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No - Nº du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EDM-2-35119

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W2481-137D04

В. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010C (2012-07-16), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, 2010C (2012-07-16) Conditions générales - services (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

Durée du contrat

3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

Paiement

4.1 Base de paiement - limitation des dépenses

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux établis conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation des dépenses de (selon le document de la commande subséquente)\$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

4.2 Limitation des dépenses

- La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de (selon le document de la commande subséquente)\$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.
- Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou a)
 - quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou b)
 - dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

W2481-137D04/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W2481-137D04

EDM-2-35119

3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

4.3 Clauses du guide des CCUA

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client C0705C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes H1000C (2008-05-12), Paiement unique

4.4 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et ____

- 5. Instructions pour la facturation
- 5.1 Instructions relatives à la facturation
- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- 6. Ressortissants étrangers
- 6.1 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Clauses du guide des CCUA A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

7. Clauses du guide des CCUA

A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

A9039C (2008-05-12), Récupération

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

G1005C (2008-05-12), Assurances

W2481-137D04/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W2481-137D04

File No. - N° du dossier EDM-2-35119

ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Titre

Élimination du matériel assujetti aux règles sur l'accès et le transfert de la technologie contrôlée (matériel ATTC)

Contexte

Le 7° Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes (7 DAFC), qui relève du ministère de la Défense nationale (MDN), a accumulé du matériel ATTC, de diverses sortes, portant un code de démilitarisation (CDM). À cause des restrictions dictées par la loi, ce matériel ne peut être vendu au public. Il doit donc être complètement détruit conformément aux directives particulières du MDN.

Objectif

Le travail consiste à rendre tout le matériel ATTC inutilisable et impossible à reproduire en le détruisant grâce à des procédés de broyage ou de déchiquetage, ou à des procédés semblables, et en le réduisant à la taille indiquée par le représentant du MDN.

Portée des travaux

L'entrepreneur choisi doit détruire tout le matériel ATTC désigné par le MDN aux termes de la présente convention d'offre à commandes (COC), en fonction des besoins du MDN.

Le procédé utilisé par l'entrepreneur doit :

- être approuvé par le MDN;
- rendre le matériel inutilisable/impossible à reproduire, conformément aux directives du MDN;
- respecter tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables;
- protéger la sécurité des personnes concernées;
- satisfaire à toutes les exigences d'ordre environnemental.

Le représentant du MDN doit assister à la destruction du matériel et assurer la sécurité de ce dernier pendant tout le processus de destruction. Il doit fournir, signer et conserver le certificat de destruction pour les dossiers du MDN, une fois la destruction accomplie. Le certificat autorise l'entrepreneur à conserver les déchets.

Le MDN demande à l'entrepreneur de fournir une benne Dumpster (d'au plus 20 pieds de longueur) au 7 DAFC pour l'entreposage temporaire du matériel ATTC jusqu'à la destruction soit demandée et exécutée. L'entrepreneur doit livrer une telle benne au 7 DAFC dans les deux semaines suivant la publication de la présente convention d'offre à commandes. Quand une benne est enlevée des lieux pour que le matériel ATTC s'y trouvant soit détruit, l'entrepreneur doit fournir une benne de remplacement dans les 24 heures.

Quand une commande subséquente à une offre à commandes est donnée, le MDN suggère que la prise en charge, le transport et la destruction du matériel aient lieu dans les dix jours suivants. Toutes les activités liées à une telle commande (de la prise en charge jusqu'à la destruction complète) doivent être menées pendant le même jour ouvrable. Il incombe à l'entrepreneur de transporter le contenant et son contenu depuis les installations du 7 DAFC jusqu'au lieu de la destruction, et d'assurer le contrôle du transport. Un représentant du MDN doit accompagner le matériel pendant le transport et jusqu'à ce qu'il ait été détruit à sa satisfaction et qu'il ait signé le certificat de destruction.

Le MDN et le personnel du 7 DAFC doivent s'assurer qu'il n'y a pas de matière dangereuse (HAZMAT) connue ou de substances connues pour présenter des dangers pour les personnes ou l'environnement ou leur causer des torts dans le matériel à détruire. Il incombe au MDN de garantir que tous les documents

W2481-137D04/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W2481-137D04

EDM-2-35119

qui accompagnent les envois sont exacts. Le MDN laisse l'emballage, les palettes, etc. aux installations de l'entrepreneur pour qu'il les détruise. Si des emballages ou des palettes doivent être retournés au MDN, celui-ci les désigne séparément quand le matériel est remis à l'entrepreneur pour être détruit. Il incombe au MDN de veiller à ce que ces éléments lui soient retournés.

L'entrepreneur conserve les déchets issus du processus de destruction. Il peut les éliminer de la manière qui lui paraît acceptable. Une fois le certificat de destruction signé par le MDN, le matériel n'est plus considéré comme classifié, et il peut être utilisé par le public.

Autres renseignements

Genres de matériel ATTC - En voici une liste non exhaustive :

- pièces de radios
- éléments de structure d'aéronef (cela peut comprendre de grands ensembles)
- appareils électroniques complets ou en morceaux
- pièces de véhicule blindé
- éléments de navire
- matières ferreuses et non ferreuses
- articles non métalliques (p. ex. des housses de siège)

<u>Documents applicables</u> – En voici une liste non exhaustive :

- Loi canadienne sur la protection de l'environnement
- partie II du Code canadien du travail
- Loi sur les produits dangereux
- Loi sur le transport des marchandises dangereuses et son Règlement
- Code national de prévention des incendies du Canada (CNPIC)
- Alberta Environmental Act
- Publication C-02-007-000/AG-001 Manuel de l'accès et transfert de la technologie contrôlée (ATTC) du ministère de la Défense nationale

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W2481-137D04/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W2481-137D04

EDM-2-35119

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

- Les prix sont fermes pendant toute la période visée par la convention d'offre à commandes.
- Les prix unitaires indiqués doivent comprendre TOUS les frais connexes, y compris, entre autres, ceux se rapportant à la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils et de l'équipement, du transport, de la destruction et de la surveillance et des contenants d'entreposage, etc. que nécessite la prestation du service, et ils ne doivent pas changer pendant toute la période visée par la présente convention.
- La TPS n'est pas comprise dans les prix unitaires fermes, mais elle sera ajoutée en tant qu'élément distinct sur toute facture établie par l'entrepreneur.
- L'estimation de l'utilisation du service est indiquée aux fins d'évaluation seulement, et il ne faut pas y voir un engagement ferme de la part du Canada. L'utilisation réelle pourrait être différente des quantités indiquées ici.
- **Point FAB**: 7º Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes (ministère de la Défense nationale), à la garnison d'Edmonton, à Edmonton (Alberta).

Point	Description	Prix unitaire 1 ^{re} ANNÉE	Prix unitaire 2° ANNÉE	Prix unitaire 3° ANNÉE	Estimation de l'utilisation annuelle
1.	Destruction de matériel ATTC conformément à l'annexe A - Énoncé des travaux	\$/livre	\$/livre	\$/livre	75 000 livres

W2481-137D04/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W2481-137D04

EDM-2-35119

ANNEXE « C » RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

Faire parvenir à: WST-PA-EDM@pwgsc-tpsgc.gc.ca or Fax to: (780) 497-3510

Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:

Premier trimestre : du 1er octobre au 31 décembre; Deuxième trimestre : du 1er janvier au 31 mars; Troisième trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Quatrième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre.

RAPPORT SUR LE NOMBRE D'AFFAIRES CONCLUES AVEC LES MINISTÈRES OU ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

FOURNISSEUR: N° DE L'OFFRE À COMMANDES MINISTÈRE OU ORGANISME:

Période de référence

A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence: B) Commandes totales accumulées à ce jour: (A+B) Commandes totales accumulées: AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [] PRÉSENTÉ PAR: Nom: Numéro de téléphone:	Élément n°	•	Valeur de	
référence: B) Commandes totales accumulées à ce jour: (A+B) Commandes totales accumulées: AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [] PRÉSENTÉ PAR: Nom: Numéro de téléphone: Numéro de téléphone:		commande	command	le
référence: B) Commandes totales accumulées à ce jour: (A+B) Commandes totales accumulées: AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [] PRÉSENTÉ PAR: Nom: Numéro de téléphone: Numéro de téléphone:				
référence: B) Commandes totales accumulées à ce jour: (A+B) Commandes totales accumulées: AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [] PRÉSENTÉ PAR: Nom: Numéro de téléphone: Numéro de téléphone:				
référence: B) Commandes totales accumulées à ce jour: (A+B) Commandes totales accumulées: AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [] PRÉSENTÉ PAR: Nom: Numéro de téléphone: Numéro de téléphone:				
référence: B) Commandes totales accumulées à ce jour: (A+B) Commandes totales accumulées: AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [] PRÉSENTÉ PAR: Nom: Numéro de téléphone: Numéro de téléphone:				
référence: B) Commandes totales accumulées à ce jour: (A+B) Commandes totales accumulées: AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [] PRÉSENTÉ PAR: Nom: Numéro de téléphone: Numéro de téléphone:				
référence: B) Commandes totales accumulées à ce jour: (A+B) Commandes totales accumulées: AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [] PRÉSENTÉ PAR: Nom: Numéro de téléphone: Numéro de téléphone:				
référence: B) Commandes totales accumulées à ce jour: (A+B) Commandes totales accumulées: AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [] PRÉSENTÉ PAR: Nom: Numéro de téléphone: Numéro de téléphone:				
référence: B) Commandes totales accumulées à ce jour: (A+B) Commandes totales accumulées: AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [] PRÉSENTÉ PAR: Nom: Numéro de téléphone: Numéro de téléphone:				
référence: B) Commandes totales accumulées à ce jour: (A+B) Commandes totales accumulées: AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [] PRÉSENTÉ PAR: Nom: Numéro de téléphone: Numéro de téléphone:				
référence: B) Commandes totales accumulées à ce jour: (A+B) Commandes totales accumulées: AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [] PRÉSENTÉ PAR: Nom: Numéro de téléphone: Numéro de téléphone:				
(A+B) Commandes totales accumulées: AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [] PRÉSENTÉ PAR: Nom: Numéro de téléphone:		tale en dollars des commandes pour	la période de	
AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [] PRÉSENTÉ PAR: Nom: Numéro de téléphone:	B) Comman	des totales accumulées à ce jour:		
période [] PRÉSENTÉ PAR: Nom: Numéro de téléphone:	(A+B) Comn	nandes totales accumulées:		
PRÉSENTÉ PAR: Nom: Numéro de téléphone:			affaires avec le gouve	ernement du Canada pour cette
Nom: Numéro de téléphone:	periode []			
Numéro de téléphone:	PRÉSENTÉ	PAR:		
Numéro de téléphone:	Nom:			
	Numéro de t	éléphone:		
SIGNATURE: DATE:	SIGNATURE	E:	DATE:	

W2481-137D04/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W2481-137D04

File No. - N° du dossier

EDM-2-35119

ANNEXE « D » CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION DE L'EXISTENCE D'UN CASIER JUDICIAIRE

Veuillez consulter le formulaire 229 de consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire ci-joint.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Protected (when completed and received by government) Protégé (lorsque rempli et reçu par le gouvernement)

If completed manually, please print Si rempli manuellement, veuillez écrire en lettres moulées

FOR GOVERNMENT USE ONLY POUR USAGE DU GOUVERNEMENT SEULEMENT

Special Investigations Directorate File No. N° de dossier de la Direction des enquêtes spéciales

Date Received (Y-A M D-J)
Date de réception

CONSENT TO A CRIMINAL RECORD VERIFICATION CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION DE L'EXISTENCE D'UN CASIER JUDICIAIRE

This form must be completed and signed by each individual who is currently on the Board of Directors of the Bidder/Offeror/Supplier and provided with the Bid/Offer/Arrangement.

Le présent formulaire doit être rempli et signé par chaque membre du conseil d'administration du soumissionnaire/de l'offrant/du fournisseur et fourni avec la soumission/l'offre/l'arrangement.

PRIVACY ACT STATEMENT ÉNONCÉ CONCERNANT LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

The personal information requested on this form is collected under the authority of subsection 750(3) of the *Criminal Code*, paragraph 42(1(c)) of the *Financial Administration Act*, and sections 7 and 21 of the *Department of Public Works and Government Services Act*. The information will be used for validating the criminal conviction certifications necessary for obtaining or maintaining a procurement instrument. It may be shared with other government departments, agencies, as well as provincial, territorial, and federal courts, within the limits of what is required to conduct the criminal conviction verification.

A refusal to provide information will result in the bid/offer/arrangement being rejected or the contract terminated, the standing offer being set-aside or the supply arrangement being cancelled, as applicable.

The personal information is described in personal information bank PWGSC PPU 184 - Integrity Assessment Program. Individuals have a right of access to, correction of and protection of their information in accordance with the *Privacy Act*.

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu du paragraphe 750(3) du Code criminel, du paragraphe 42(1(c)) de la Loi sur la gestion des finances publiques et des articles 7 et 21 de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Ces renseignements seront utilisés pour valider les attestations de condamnation au criminel nécessaires pour obtenir ou conserver un instrument d'approvisionnement. Les renseignements peuvent être diffusés à d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'à des tribunaux provinciaux, territoriaux et fédéraux, dans les limites de ce qui est requis pour la vérification des condamnations au criminel.

À défaut de fournir les renseignements demandés, la soumission/l'offre/l'arrangement sera rejeté ou le contrat résilié, l'offre à commandes sera mise de côté ou l'arrangement en matière d'approvisionnement sera annulé, selon le cas.

Les renseignements personnels sont décrits dans les fichiers de renseignement personnels n° TPSGC PPU 184 - Programme de l'évaluation de l'intégrité. Les personnes ont le droit d'accéder aux renseignements personnels qui les concernent, ainsi que de les faire corriger ou protéger, conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

В	BIOGRAPHICAL INFORMATION - Must be completed by the individual RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES - À remplir par l'individu						
Family	/ Name (Last Name) - Nom (de	famille)		Family Name at Birth - Nom de famille à la naissance			
Full Gi	Full Given Names (No initials) - Prénoms au complet (aucune initiale)						
	All other previously used names (i.e. maiden name, previously married names, legal name change, nicknames) Tout autre nom utilisé (tel que nom de jeune fille, noms maritaux précédents, changement de nom légaux, sobriquets)						
Gender - Sexe Male Masculin Date of Birth - Date de naissance (Y-A M D-J)					e naissance (Y-A M D-J)		
Current Residential Information Information résidentielle actuelle							
Apartr	ment No N° d'appartement	Street	No N° civique	Street Name - Nom de la rue			
City -	ty - Ville Province Postal Code - Code po		Postal Code - Code postal				

I, the undersigned, confirm that I have read and understand the above $\ensuremath{\textit{Privacy}}$ $\ensuremath{\textit{Act}}$ statement and that I consent to the collection and use of my personal information as described therein.

Je, soussigné, confirme avoir pris connaissance de l'Énoncé concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et consens à la collecte et à l'utilisation des renseignements personnels fournis aux présentes.

Signa	ture						
Print I	Print Name - Nom en lettres moulées Date (Y-A M D-J)						
D	ADMINISTRATIVE INFORMATION - Internal Governments ADMINISTRATIFS - Pour usage		seulement				
Requesting Branch/Sector/Directorate/Division - Direction générale/Secteur/Direction/Division requérante							
Solicitation/Proposed Contract No N° de la demande de soumission/N° du contrat Date of Request (Y-A M D-J) Date de la demande							
Requesting Contact Person - Personne-ressource requérante Contact Person Tel. No N° de tél. de la personne-ressource							